

Les renseignements fournis à votre Comité par les représentants d'organismes d'anciens combattants, les membres des services publics, et par tous ceux qui ont présenté des exposés ou rendu témoignage, lui ont été d'une grande utilité, et nous désirons leur exprimer nos remerciements pour leur précieux concours.

3. Votre Comité a consigné au compte rendu les minutes, procès-verbaux et recommandations du Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement, et noté les arrêtés en conseil adoptés depuis le 10 septembre 1939. Le sommaire suivant indique les sujets pertinents dont traitent les arrêtés en conseil les plus importants:

- C.P. 2584, 7 septembre 1939, prévoit le retour au service public de "tous les fonctionnaires qui deviennent membres des forces navales, militaires ou aériennes";
- C.P. 3004, 5 octobre 1939, pourvoit au traitement des membres des forces dans les hôpitaux du ministère des Pensions et de la Santé nationale;
- C.P. 3005, 5 octobre 1939, crée la Classe 19 prévue par C.P. 91;
- C.P. 4068½, 8 décembre 1939, crée, au sein du Cabinet, un Comité de démobilisation et de rétablissement;
- C.P. 5421, 8 octobre 1940, crée un Comité consultatif général de démobilisation et de rétablissement;
- C.P. 204/6613, 18 novembre 1940, pourvoit au traitement médical après licenciement et une allocation aux personnes à la charge du patient pendant son hospitalisation;
- C.P. 6282, 27 novembre 1940, autorise la création de la Division du bien-être des vétérans auprès du ministère des Pensions et de la Santé nationale;
- C.P. 1/7324, 11 décembre 1940, modifie et élucide C.P. 204/6613;
- C.P. 7521, 19 décembre 1940, allocation de rétablissement aux membres des forces honorablement licenciés après 183 jours de service;
- C.P. 7520, 21 décembre 1940, création d'un comité pour étudier la question de l'utilisation et de la distribution des fonds de cantine;
- C.P. 1087, 14 février 1941, modifiant C.P. 7520;
- C.P. 1218, 17 février 1941, terme additionnel de renvoi de C.P. 4068½ concernant la reconstruction d'après-guerre;
- C.P. 2763, 10 mai 1941, création de la Classe 20 prévue par C.P. 91.

(a) Le Comité note que les arrêtés en conseil précités procurent au Comité du Cabinet, au Comité interministériel et à leurs sous-comités, les moyens de poursuivre l'étude des divers problèmes qui surgiront du rétablissement des soldats licenciés et démobilisés de la présente guerre, et que les sous-comités se réunissent de temps à autre pour étudier les questions suivantes: primes de démobilisation, placement, éducation professionnelle, rééducation de certaines catégories de blessés, études interrompues, établissement de soldats-colons, administration de fonds spéciaux et autres aspects du rétablissement des anciens combattants.

(b) Le Comité note également que l'administration a été renforcée par la nomination d'un sous-ministre associé, M. Walter S. Woods, qui sera chargé d'appliquer les mesures pouvant être périodiquement adoptées, et d'organiser la Division du bien-être des vétérans.

(c) Le Comité note, de plus, les dispositions actuellement prises pour coordonner les opérations du nouveau Service canadien de placement, sous la direction de la Commission d'assurance-chômage, et celles de la Division du bien-être des vétérans, et pour établir une vaste administration fédérale qui s'occupera en particulier du rétablissement civil des anciens combattants de la dernière guerre aussi bien que de la présente. Nous recommandons que le ministère du Travail ordonne à ses agents de placement de collaborer avec la